




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-33**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258819-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Assemblées et Vie
Institutionnelle

Nomenclature : 9.4
Voeux et motions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 18 janvier 2024, nous sommes tous témoins de la colère exprimée par le monde agricole à travers un mouvement d'une ampleur inédite qui touche l'ensemble du territoire français.

Cela se traduit par une série de blocages routiers et de manifestations qui s'intensifient de jour en jour, afin d'alerter sur des conditions de travail devenus intenable.

Toute une série de griefs est exposée, illustrant la grande diversité de situations qui coexistent dans le secteur.

Les revendications des agriculteurs sont ainsi nombreuses, dans un contexte marqué par la baisse constante de leurs revenus, alors même qu'ils subissent une hausse exponentielle de leurs charges, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'énergie.

En effet, les coûts de production n'ont cessé de croître ces dernières années et la grande distribution exige des producteurs des efforts conséquents qui pèsent sur la rentabilité des exploitations et sur l'avenir de nombreuses familles.

Les agriculteurs doivent également faire face à la concurrence exacerbée permise par des traités de libre-échange pas toujours équilibrés et équitables, mais aussi à l'empilement des normes lié à une réglementation bien trop complexe, et qui entraîne des contrôles intempestifs et parfois ubuesques de l'administration, mais aussi à une fiscalité de plus en plus lourde.

Si aujourd'hui, notre modèle agricole est en crise, c'est aussi parce qu'il est soumis à ces pressions contradictoires et à de trop nombreuses règles normatives, issues la plupart du temps de surtranspositions du droit européen.

La transition énergétique et le défi immense posé à notre société par les effets du changement climatique nécessitent une prise en compte majeure et des mesures conséquentes, mais elles ne peuvent qu'être collectives, et en aucun cas reposer sur des contraintes pour une unique catégorie professionnelle.

Ce ras-le-bol des exploitants agricoles, devenu révolte, constitue un véritable appel au secours, le cri de survie d'une France rurale qui ne veut pas disparaître.

Éleveurs, cultivateurs, producteurs, ces femmes et ces hommes incarnent la grandeur et le savoir-faire de nos territoires aux spécialités internationalement reconnues.

Ils demeurent les héritiers d'une tradition agricole multiséculaire et les dépositaires de vastes pans du patrimoine culturel immatériel qui a fait la grandeur et la réputation de la France dans le monde.

Forte de ses espaces agricoles et naturels qui représentent plus des trois quarts de sa superficie, notre cité se prête à cette diversité des cultures. Oliviers et amandiers, plantes aromatiques, fruits légumes et, bien entendu vignes à perte de vue, avec nos AOC célèbres qui s'exportent sur les cinq continents, illustrent cette richesse de notre terre.

L'agriculture est au cœur de l'identité française et aixoise. Elle lie le passé, le présent et le futur de notre pays, de nos terroirs.

Ces agriculteurs qui, chaque jour, se lèvent tôt, qui travaillent dur et qui consacrent toute leur vie, toute leur énergie à nous nourrir, nous devons les soutenir.

Il est inacceptable que l'esprit des lois EGALIM soit trahi chaque jour par des pratiques commerciales qui ne font qu'affaiblir ces héros discrets du quotidien.

Tout comme par une pression économique qui étrangle les exploitants et notre potentiel agricole.

Et par des aberrations réglementaires qui menacent directement notre souveraineté alimentaire.

Face à ces enjeux cruciaux et au désespoir exprimé par le monde agricole, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **TEMOIGNER** de notre solidarité et de notre amitié à tous nos agriculteurs et d'avoir une pensée pour cette jeune agricultrice, Alexandra, et pour sa fille Camille, fauchées à un barrage en Ariège durant les premiers jours de la mobilisation.
- **DEMANDER** que le gouvernement prenne des mesures concrètes et rapides pour soutenir le secteur agricole et garantir sa pérennité.

Présents et représentés : 52
Présents : 41
Abstentions : 0
Non participation : 9
Suffrages Exprimés : 43
Pour : 43
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

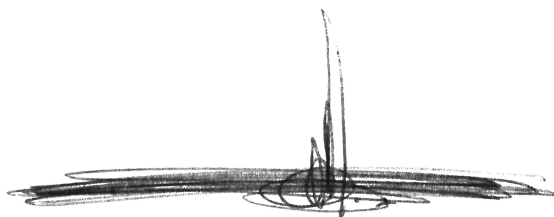
Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»